

Le 19 août 2014

**Message aux contribuables du territoire
de la Commission scolaire des Navigateurs**

Madame,
Monsieur,

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a adopté, le mardi 19 août 2014, un budget de fonctionnement qui prévoit des dépenses de 234,8 M\$ et des revenus de 232,7 M\$ pour un déficit de 2,1 M\$. Le budget d'investissement est quant à lui établi à 28,6 M\$.

Contexte provincial de redressement des finances publiques

Le 4 juin 2014, le gouvernement du Québec déposait son budget 2014-2015 avec comme objectif le retour à l'équilibre budgétaire. Des mesures de contrôles des dépenses publiques ont été instaurées notamment la réduction de dépenses de nature administrative, une révision des coûts de certains programmes et l'abolition ou la suspension de certaines mesures fiscales annoncées depuis l'automne 2012. Plus particulièrement, le gouvernement du Québec a retiré la mesure visant à rembourser les contribuables de la hausse du compte de la taxe scolaire survenue suite à l'abolition de la subvention de péréquation annoncée dans le budget provincial déposé en novembre 2012. Rappelons que cette subvention de péréquation, qui était versée aux commissions scolaires depuis 2006-2007, limitait la hausse du compte de la taxe scolaire dans les municipalités à forte croissance de valeur foncière.

Ainsi, pour 2014-2015, le taux moyen d'imposition de la taxe scolaire est établi à 0,234 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,229 \$ l'an dernier. Par conséquent, la hausse de 3,2 M\$ pour la péréquation se traduira par une augmentation moyenne du compte de taxe scolaire de 35 \$ (7 %) pour une propriété évaluée à 200 000 \$.

Un impact budgétaire qui se fait sentir

Le 15 juillet 2014, le Conseil du trésor adoptait les règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2014-2015. Les compressions annoncées se traduisent pour la CSDN par une perte de 6,3 millions de dollars, soit 3,2 M\$ de moins en subvention de péréquation et 3,1 M\$ de moins dans les allocations supplémentaires visant principalement l'appui à la réussite scolaire ainsi que d'autres compressions générales.

La CSDN a entrepris depuis quelques années des mesures visant à réduire ses dépenses de fonctionnement. Elle poursuit ses démarches en 2014-2015 entre autres, par le cumul de certaines fonctions, ainsi que la non-indexation des autres dépenses. De plus, la réduction de diverses allocations supplémentaires octroyées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour 1,9 M\$ implique que la CSDN a dû revoir en profondeur la façon dont les services aux élèves sont dispensés.

L'arrivée tardive des différentes allocations allouées par le MELS a fait en sorte que la CSDN n'a disposé que de peu de moyens pour équilibrer son budget. Pour l'année scolaire 2014-2015, le montant maximum du surplus accumulé que peut s'approprier la CSDN est fixé à 1,2 M, ce montant est inférieur au déficit de l'exercice prévu en 2014-2015 de 2,1 M\$. Malgré tous ses efforts de rationalisation des dépenses, la CSDN a donc demandé et obtenu du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'adopter un budget déficitaire pour 2014-2015 lui permettant ainsi de puiser davantage dans son surplus cumulé.

Les membres du conseil des commissaires apprécient votre collaboration et vous assurent, Madame, Monsieur, leur dévouement à la cause de l'éducation.



Léopold Castonguay
Président

Situation budgétaire à la Commission scolaire des Navigateurs
--

Voici comment seront réparties les dépenses en 2014-2015 :

	2013-2014	2014-2015		
	M\$	M\$	\$/élève	%
<u>Dépenses</u>				
Activités d'enseignement et de formation	109,2	115,0	5 188	49,0
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	45,0	44,5	2 007	19,0
Services d'appoint	29,7	33,4	1 509	14,2
Activités administratives	9,1	9,2	416	3,9
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	27,4	27,2	1227	11,6
Activités connexes	6,2	6,4	290	2,7
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	–	(0,9)	(39)	(0,4)
Total	226,6	234,8	10 598	100

La clientèle de la commission scolaire se répartit comme suit : 19 900 élèves inscrits au préscolaire, au primaire et au secondaire, 1 700 en formation professionnelle et 560 à l'éducation des adultes.

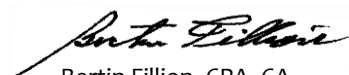
Lors de l'adoption du budget annuel, le conseil des commissaires a fixé le taux de taxation scolaire de la Commission scolaire des Navigateurs à 0,27154 \$ les 100 \$ d'évaluation. En appliquant le taux de réduction, tel que défini dans la Loi sur l'instruction publique, le taux réel de taxation par municipalité est le suivant :

Municipalité	Taux de taxation	Taux de réduction	Taux net d'imposition
	\$	\$	\$
Saint-Henri	0,27154	0,04005	0,2315
Lévis	0,27154	0,03789	0,2336
Saint-Lambert	0,27154	0,04613	0,2254
Sainte-Agathe de Lotbinière	0,27154	0,01429	0,2573
Saint-Gilles	0,27154	0,03236	0,2392
Dosquet	0,27154	0,02864	0,2429
Saint-Agapit	0,27154	0,03753	0,2340
Saint-Flavien	0,27154	0,03062	0,2409
Laurier-Station	0,27154	0,02203	0,2495
Saint-Janvier-de-Joly	0,27154	0,02799	0,2436
Saint-Édouard de Lotbinière	0,27154	0,03540	0,2361
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	0,27154	0,03184	0,2397
Saint-Apollinaire	0,27154	0,05057	0,2210
Saint-Antoine-de-Tilly	0,27154	0,03410	0,2374
Sainte-Croix	0,27154	0,03012	0,2414
Lotbinière	0,27154	0,02990	0,2416
Leclercville	0,27154	0,01973	0,2518
Taux moyen en 2014-2015 :			0,2338
Taux moyen en 2013-2014 :			0,2297

Pour une valeur foncière uniformisée de 17 066 514 464 \$ et une taxation scolaire totale de 39 898 421 \$.

Bonne réception de la présente.

LE DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES,


 Bertin Fillion, CPA, CA